



Communiqué de presse

Mercredi 22 novembre 2017

Le Crédit Mutuel Arkéa souscrit à une nouvelle augmentation de capital de MaSuccession.fr

Brest, le mercredi 22 novembre 2017 – Le Crédit Mutuel Arkéa renforce sa présence au capital de MaSuccession.fr, la plateforme de simulation et d’optimisation des frais de succession en ligne. Le groupe bancaire porte sa participation à quelque 30 % du capital de la Fintech. Cette opération permet à MaSuccession.fr d’accélérer ses développements technologiques et commerciaux orientés vers l’économie des seniors.

À la suite d’une première levée de fonds réalisée en janvier 2017, à laquelle le Crédit Mutuel Arkéa avait participé aux côtés de business angels, MaSuccession.fr a lancé une nouvelle augmentation de capital, intégralement souscrite par le groupe bancaire qui fait référence dans l’écosystème des Fintechs.

Cette nouvelle opération confirme l’ambition du Crédit Mutuel Arkéa d’accompagner les belles réalisations entrepreneuriales qui allient le digital et la relation humaine, pour concevoir des solutions originales et répondre aux besoins de l’ensemble des clients.

Créée par Olivier Noël et Arthur Jacquemin, les fondateurs de la Compagnie Française des Successions, MaSuccession.fr est une plateforme qui permet aux particuliers et aux professionnels d’obtenir en ligne gratuitement et en quelques minutes un diagnostic complet et chiffré des frais de succession induits par leur situation patrimoniale.

Les utilisateurs de MaSuccession.fr peuvent ensuite, s’ils le désirent, accéder, toujours en ligne, aux conseils et recommandations d’ingénieurs patrimoniaux spécialisés dans la transmission qui interviennent par le biais de LaBienveillanceFinanciere.fr, le site sœur règlementé de MaSuccession.fr. En moyenne, ces recommandations personnalisées permettent de réduire les frais de succession de 50 %.

La Fintech qui compte plus de 14 000 utilisateurs souhaite désormais déployer son approche et sa méthode à tous les aspects économiques de l'anticipation de la retraite.

Ronan Le Moal, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa, commente :

« Ce nouvel investissement illustre la réussite de MaSuccession.fr et met en évidence la qualité du projet conduit par Olivier Noël et Arthur Jacquemin. Nous sommes fiers aujourd'hui de consolider notre collaboration avec MaSuccession.fr et de contribuer à la poursuite de son développement. Nous partageons, avec l'équipe dirigeante, cette ambition d'apporter des solutions à la fois simples, accessibles et transparentes à nos clients, avec une réelle bienveillance. »

Olivier Noël et Arthur Jacquemin, co-fondateurs de MaSuccession.fr, poursuivent :

« Pour créer ou recréer la confiance des particuliers dans « l'industrie financière », nous pensons que matérialiser les vrais enjeux économiques auxquels ils sont confrontés, puis leur apporter des solutions économiques concrètes, est la plus louable et la plus belle des solutions.

Cette sensibilité client que nous partageons avec le groupe Crédit Mutuel Arkéa et avec chacun de ses dirigeants, nous permet d'aller vite, avec beaucoup d'efficacité. Une fois de plus, nous pensons que la confiance entre les hommes et les femmes est le tout premier ressort de l'innovation. »

A propos du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central, ainsi que d'une trentaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir...). Avec près de 9 000 salariés, 3 500 administrateurs, 4,1 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et plus de 125 milliards d'euros de total de bilan, le Crédit Mutuel Arkéa se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région.

Plus d'informations sur www.arkea.com

Contact presse : Florence Eckenschwiller - 02 98 00 01 91 — florence.eckenschwiller@arkea.com —  @cmarkea

A propos de MaSuccession.fr

La Compagnie Française des Successions (CFS) a été fondée afin d'informer le grand public des enjeux familiaux et des moyens d'optimisation des frais de succession. Pour ce faire, elle permet gratuitement et librement à tout un chacun d'évaluer en ligne le montant exact de ses frais de succession et ainsi de disposer gratuitement d'une veille sur sa situation patrimoniale. La CFS propose également un accompagnement personnalisé à des fins d'organisation, réduction de son enveloppe de frais potentiels.

Plus d'informations sur www.MaSuccession.fr olivier.noel@masuccession.fr

Contact Presse : Alix BOUGERET alix.bougeret@ideealconseil.com 06 63 61 16 19